

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026 A 18H

Membres en exercice : 27

Membres présents : 25

Membres absents : 2

Dont membres représentés : 2

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à 18 h, les membres du conseil municipal de la commune de Pézilla-La-Rivière se sont réunis, en mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Sont présents : PIQUÉ Nathalie, COSTA Yannick, CAMPREDON Françoise, PACULL Joël, CAROLA Karine, FOURMOND Laurent, HOSTALLIER SARDA Liliane, MARGAILL Jean-Pierre, PUY Pascale, MOLINER Régis, CHAPPOT DE LA CHANONIE Dominique, BILLÈS Joël, LEBOEUF Chrystele, SANCHEZ PORICAL Marie-Ange, BARBERA Laurence, MEZY Christophe, BOURREL Sandrine, CAMPASOL Marine, VENOSINO David, CANOVAS François, MENDEZ Léocadie, CALA Patrick, ROCA Xavier, BENAVENT Thierry.

Absents excusés avant donnés pouvoir : SOLER Christophe (pouvoir donné à M. MOLINER Régis), GILLARD Celyne (pouvoir donné à Mme MENDEZ Léocadie)

Absents excusés : -

Secrétaire de séance : Mme CAMPASOL Marine

Date de la convocation : 23/09/2026

N° de délibération	Objet	Proposition / Décision	Vote
2026/079	COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES	► DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas procéder au scrutin secret, ► DE CONSERVER les huit commissions municipales, et d'arrêter la composition de chacune comme suit : <u>COMMISSION FINANCES – URBANISME (12) :</u> Yannick COSTA Joël PACULL, Dominique CHAPPOT DE LA CHANONIE, Chrystèle LEBOEUF, Régis MOLINER, Marie-Ange SANCHEZ PORICAL, Joël BILLÈS, Christophe SOLER, Jean-Pierre MARGAILL, Marine CAMPASOL, François CANOVAS, Xavier ROCA. <u>COMMISSION CULTURE PATRIMOINE FETES COMMUNICATION (9) :</u> Françoise CAMPREDON Dominique CHAPPOT DE LA CHANONIE, Chrystèle LEBOEUF, David VENOSINO, Marie-Ange SANCHEZ PORICAL, Christophe MEZY, Sandrine BOURREL, Léocadie MENDEZ, Thierry BENAVENT. <u>COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT PROPRETE - PREVENTION DES RISQUES (12) :</u> Joël PACULL Françoise CAMPREDON, Laurent FOURMOND, Dominique CHAPPOT DE LA CHANONIE, David VENOSINO, Joël BILLÈS, Christophe MEZY, Sandrine JAKOBINA, Christophe SOLER, Jean-Pierre MARGAILL, François CANOVAS, Patrick CALA. <u>COMMISSION EDUCATION JEUNESSE PERISCOLAIRE (9) :</u> Karine CAROLA	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

		Laurence BARBERA, David VENOSINO, Sandrine BOURREL, Marine CAMPASOL, Pascale PUY, Christophe MEZY, Celyne GILLARD, Léocadie MENDEZ. COMMISSION COMMERCE ARTISANAT ATTRACTIVITE ECONOMIE (6) : Laurent FOURMOND Françoise CAMPREDON, Chrystèle LEBOEUF, Christophe SOLER, Sandrine BOURREL, Celyne GILLARD. COMMISSION SOCIAL – HANDICAP (9) : Liliane HOSTALLIER SARDA Yannick COSTA, Karine CAROLA, Laurent FOURMOND, Chrystèle LEBOEUF, Pascale PUY, Sandrine JAKOBINA, Thierry BENAVENT, Léocadie MENDEZ. COMMISSION TRAVAUX - COMMANDE PUBLIQUE (MAPA) (9) : Nathalie PIQUÉ Yannick COSTA, Françoise CAMPREDON, Liliane HOSTALLIER SARDA, Chrystèle LEBOEUF, Régis MOLINER, Marine CAMPASOL, Patrick CALA, François CANOVAS. COMMISSION SECURITE - CITOYENNETE (9) : Dominique CHAPPOT DE LA CHANONIE Yannick COSTA, Françoise CAMPREDON, Régis MOLINER, Pascale PUY, Christophe MEZY, Sandrine JAKOBINA, Xavier ROCA, Thierry BENAVENT.	
2026/080	ELECTION DES MEMBRES DU CCAS (SUITE A DEMISSION)	► DECLARE élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Pézilla-La-Rivière : - Liliane HOSTALLIER SARDA - Yannick COSTA - Karine CAROLA -Laurent FOURMOND - Chrystèle LEBOEUF - Pascale PUY - Thierry BENAVENT - Xavier ROCA	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/081	CONVENTION DE DISPONIBILITÉ DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES POUR LES MISSIONS OPÉRATIONNELLES ET DE FORMATION	► APPROUVE la convention ci-annexée de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires pour les missions opérationnelles à signer avec le SDIS 66 et les SPV concernés. ► AUTORISE Mme le Maire à signer lesdites conventions ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/082	PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BASSINS DE RETENTION PLUVIALE	► APPROUVE le principe et la teneur du Procès-Verbal et de ces annexes, constatant la mise à disposition gratuite par la commune de PEZILLA-LA-RIVIERE à Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine des bassins de rétentions ; ► AUTORISE la signature du Procès-Verbal précité avec Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine tel qu'annexé ; ► AUTORISE Monsieur le Trésorier de la commune à procéder aux écritures comptables nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération, concomitamment avec le Trésorier de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine ; ► AUTORISE Mme le Maire à signer tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/083	CONVENTION DE SUBVENTION PROGRAMME ERASMUS + 2026	► APPROUVE la convention de subvention ci-annexée avec l'agence ERASMUS+ France pour le compte de l'école élémentaire SARDA GARRIGA pour le projet « WELLBEING LITTLE MINDS, BIG SMILES ! ».	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

	ECOLE ELEMENTAIRE SARDA GARRIGA PROJET « WELLBEING LITTLE MINDS, BIG SMILES ! »	► AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier ;																									
2026/084	DEMANDE DE SUBVENTION 2026 AU DEPARTEMENT APPEL A PROJETS 2026-2028 « ACCUEILLIR, HÉBERGER, SE DÉPLACER » REALISATION DE SANITAIRES PUBLICS – 54 AV REPUBLIQUE ADOPTION DE L'OPERATION / MODALITES DE FINANCEMENT	► ADOpte l'opération de sanitaires publics au rez-de-chaussée du 54 avenue de la République telle que présentée ; ► SOLLICITE une subvention représentant 60% de la dépense HT du projet auprès du Conseil Départemental des P-O ; ► APPROUVE le plan de financement ci-après : REALISATION DE SANITAIRES PUBLICS <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES (HT)</th> <th colspan="2">RECETTES (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bâtiment</td> <td>161 510,30 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aménagements extérieurs PMR</td> <td>8 000,00 €</td> <td>Participation sollicitée Département (60%)</td> <td>110 275,68 €</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td>12 000,00 €</td> <td>Participation sollicitée Région (20%)</td> <td>36 758,56 €</td> </tr> <tr> <td>SPS</td> <td>2 282,50 €</td> <td>Autofinancement commune (20%)</td> <td>36 758,56 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>183 792,80 €</td> <td>TOTAL HT</td> <td>183 792,80 €</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		Bâtiment	161 510,30 €			Aménagements extérieurs PMR	8 000,00 €	Participation sollicitée Département (60%)	110 275,68 €	Maîtrise d'œuvre	12 000,00 €	Participation sollicitée Région (20%)	36 758,56 €	SPS	2 282,50 €	Autofinancement commune (20%)	36 758,56 €	TOTAL HT	183 792,80 €	TOTAL HT	183 792,80 €	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)																									
Bâtiment	161 510,30 €																										
Aménagements extérieurs PMR	8 000,00 €	Participation sollicitée Département (60%)	110 275,68 €																								
Maîtrise d'œuvre	12 000,00 €	Participation sollicitée Région (20%)	36 758,56 €																								
SPS	2 282,50 €	Autofinancement commune (20%)	36 758,56 €																								
TOTAL HT	183 792,80 €	TOTAL HT	183 792,80 €																								
2026/085	DEMANDE DE SUBVENTION 2026 A LA REGION OCCITANIE PYRENEES- MEDITERRANEE RENOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS REALISATION DE SANITAIRES PUBLICS – 54 AV REPUBLIQUE ADOPTION DE L'OPERATION / MODALITES DE FINANCEMENT	► ADOpte l'opération de sanitaires publics au rez-de-chaussée du 54 avenue de la République telle que présentée ; ► SOLLICITE une subvention représentant 20% de la dépense HT du projet auprès de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée ; ► APPROUVE le plan de financement ci-après : REALISATION DE SANITAIRES PUBLICS <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DEPENSES (HT)</th> <th colspan="2">RECETTES (HT)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bâtiment</td> <td>161 510,30 €</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Aménagements extérieurs PMR</td> <td>8 000,00 €</td> <td>Participation sollicitée Département (60%)</td> <td>110 275,68 €</td> </tr> <tr> <td>Maîtrise d'œuvre</td> <td>12 000,00 €</td> <td>Participation sollicitée Région (20%)</td> <td>36 758,56 €</td> </tr> <tr> <td>SPS</td> <td>2 282,50 €</td> <td>Autofinancement commune (20%)</td> <td>36 758,56 €</td> </tr> <tr> <td>TOTAL HT</td> <td>183 792,80 €</td> <td>TOTAL HT</td> <td>183 792,80 €</td> </tr> </tbody> </table>	DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		Bâtiment	161 510,30 €			Aménagements extérieurs PMR	8 000,00 €	Participation sollicitée Département (60%)	110 275,68 €	Maîtrise d'œuvre	12 000,00 €	Participation sollicitée Région (20%)	36 758,56 €	SPS	2 282,50 €	Autofinancement commune (20%)	36 758,56 €	TOTAL HT	183 792,80 €	TOTAL HT	183 792,80 €	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)																									
Bâtiment	161 510,30 €																										
Aménagements extérieurs PMR	8 000,00 €	Participation sollicitée Département (60%)	110 275,68 €																								
Maîtrise d'œuvre	12 000,00 €	Participation sollicitée Région (20%)	36 758,56 €																								
SPS	2 282,50 €	Autofinancement commune (20%)	36 758,56 €																								
TOTAL HT	183 792,80 €	TOTAL HT	183 792,80 €																								
2026/086	INSTAURATION D'UN REGLEMENT ET D'UNE REDEVANCE RELATIFS A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES SUR LA COMMUNE DE PEZILLA LA RIVIERE	► APPROUVE le règlement ci-joint relatif à l'occupation du domaine public pour les commerces sur la commune de Pézilla la Rivière ; ► FIXE les tarifs d'occupation du domaine public pour les manifestations exceptionnelles comme suit : Forfait : Jusqu'à 30 m² d'occupation supplémentaire : 15 € / manifestation De 30 à 60 m² d'occupation supplémentaire : 25 € / manifestation ► AUTORISE Mme le Maire à signer le règlement ci-annexé ainsi que tout document utile à cette affaire.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés																								
2026/087	DENOMINATION DE VOIE – IMPASSE DES GRENADIERS LOTISSEMENT « SABARTHES-CODINA »	► DECIDE de dénommer cette voie « Impasse des Grenadiers », conformément au plan ci-annexé.	Adoption à la majorité des membres présents et représentés																								
2026/088	DENOMINATION DU CENTRE D'INTERPRETATION	► DECIDE de nommer le futur Centre d'Interprétation d'Architecture et du Patrimoine des celleres « Terres de Celleres » ;	Adoption à l'unanimité des membres																								

	D'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (CIAP) DES CELLERES « TERRES DE CELLERES »		présents et représentés
2026/089	MISE A DISPOSITION DES SALLES ET INSTALLATIONS COMMUNALES AU PROFIT DES ASSOCIATIONS LOCALES ET DES ORGANISMES D'INTERET GENERAL	► APPROUVE la mise à disposition des salles et installations communales au profit des associations locales et des organismes d'intérêt général, pour l'organisation de réunions, activités, manifestations, permanences ou événements présentant un intérêt pour la vie locale ou répondant à une mission d'intérêt général. <u>Les salles / installations concernées sont notamment :</u> • le centre culturel ; • la salle de convivialité ; • la Maison des Services et des Associations ; • la maison « Can Marty » • le parc des sports et de loisirs : Halle des sports ; vestiaires, tribunes - terrains de sports, sièges rugby - Foot • Vestiaires et ancien stade Blad (Route du Stade). <u>les bénéficiaires de cette mise à disposition sont :</u> • les associations dont le siège est situé dans la commune ; • les associations ayant une activité régulière ou contribuant à l'animation de la commune ; • les organismes à but non lucratif ou organismes d'intérêt général dont l'activité présente un intérêt pour les habitants de la commune ; • les institutions ou organismes publics ou assimilés, lorsque leur intervention présente un intérêt général ou communal. L'autorisation est accordée sous réserve de la disponibilité des locaux /installations et de la compatibilité de l'utilisation demandée avec la destination des lieux. ► DECIDE que la mise à disposition des salles communales /installations communales est consentie à titre gratuit aux associations locales et aux organismes d'intérêt général répondant aux conditions définies ci-dessus, lorsque leur utilisation est directement liée à leurs activités ou à une action présentant un intérêt local ou général. Cette gratuité constitue un soutien de la commune à la vie associative et aux actions participant à l'intérêt général ou à l'animation du territoire communal. La gratuité ne comprend pas, le cas échéant, les frais résultant de dégradations, de nettoyage exceptionnel, de remplacement de matériel ou de toute remise en état rendue nécessaire par l'utilisation des locaux ou terrains. <u>Personnes extérieures</u> Les demandes émanant de personnes physiques, d'entreprises, d'organismes à but lucratif ou d'organismes ne répondant pas aux conditions prévues ci-dessus pourront être acceptées selon les disponibilités des salles et dans les conditions tarifaires fixées par le Conseil municipal.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

		► APPROUVE les conditions d'utilisation des salles et installations communales proposées par Mme le Maire énumérées ci-dessous : <u>Utilisation des locaux / installations</u> Les locaux ou installations devront être utilisés conformément à leur destination et exclusivement pour l'activité déclarée lors de la demande. <u>Le bénéficiaire s'engage à respecter :</u> • la capacité maximale d'accueil des locaux ; • les règles de sécurité applicables ; • le règlement intérieur des équipements ; • les consignes données par les services municipaux ; • les horaires d'utilisation autorisés. Toute sous-location ou mise à disposition à un tiers est strictement interdite sans autorisation préalable de la commune. <u>Responsabilité et assurance</u> Le bénéficiaire est responsable des dommages qui pourraient être causés aux personnes, aux locaux ou au matériel pendant la période d'utilisation. Il devra obligatoirement justifier d'une assurance responsabilité civile couvrant son activité et l'utilisation des infrastructures communales. <u>Nettoyage et remise en état</u> Le bénéficiaire devra restituer les locaux propres, rangés et dans l'état dans lequel ils ont été mis à disposition. Toute dégradation ou nécessité de nettoyage exceptionnel pourra donner lieu à facturation des frais correspondants. <u>Convention de mise à disposition</u> Dans le cadre de ces mises à disposition, que les occupations soient ponctuelles ou régulières, une convention de mise à disposition sera conclue entre la commune et le bénéficiaire. Cette convention précisera notamment les conditions d'utilisation précitées, les responsabilités de chacune des parties, les modalités de remise des clés, les obligations d'assurance et les conditions de restitution des locaux. ► AUTORISE Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.	
2026/090	CONVENTION DE DEPOT – BALLETS JOVENTUT	► APPROUVE la convention de dépôt ci-jointe à passer entre l'association BALLETS JOVENTUT et la Commune. ► AUTORISE Mme le Maire à signer la convention précitée ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/091	TARIFICATION TRAVAUX DE DEBROUSSAILLAGE	► APPROUVE la tarification proposée suivante : - Heure d'intervention d'un agent technique : 30 € - Heure d'utilisation d'un tracteur épareuse : 60 € - Heure d'utilisation d'un tracteur : 30 € - Heure d'utilisation d'une poly-benne sécurité incendie avec cuve à eau : 25 € ► DONNE tous pouvoirs à Mme le Maire pour intervenir sur le fondement de l'article L. 2212-4 du code général des collectivités territoriales afin de faire cesser un danger grave ou imminent, engager d'office des	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

		moyens municipaux et recouvrer les sommes engagées par voie d'action en justice.	
2026/092	CONVENTION - TEMPS MERIDIENS MANUEL BASTARDO (CIRQUE) / SARL MUSIQUE ET SPECTACLES	► APPROUVE le projet de convention ci-joint à passer avec la SARL Musique et Spectacles ayant pour intervenant Monsieur Manuel BASTARDO, moniteur de cirque pour un montant de 5 760 € ► AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention ainsi que tous documents s'y rapportant.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/093	DESIGNATION DU REPRESANT DE LA COMMUNE A LA SEM CREMATISTE CATALANE	► DESIGNE, Nathalie PIQUÉ, Maire, comme représentante de la commune auprès de la SEM CREMATISTE CATALANE.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/094	CHARTRE D'ENGAGEMENT AU DISPOSITIF « VOTRE COMMUNE QUI SAUVE »	► APPROUVE la charte d'engagement « Votre Commune qui sauve – engagée aux côtés de nos pompiers » ci-annexée. ► AUTORISE Mme le Maire à signer l'adhésion à cette charte ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés
2026/095	CONVENTION PERPIGNAN MEDITER. METROPOLE CU / COMMUNE MISE A DISPOSITION LOTS DE DONNEES SOURCE GEOGRAPHIQUES PUBLIQUES ISSUS DU SIG COMMUNAUTAIRE	► APPROUVE la convention de mise à disposition de données SIG ci-annexée ; ► AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte utile en la matière.	Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés

Liste des délibérations publiée et affichée le : 09/10/2026